



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service de l'Environnement et des
Risques

Arrêté n°432/2019/DDT

**portant autorisation pour les sorties proposées dans le cadre des 30 ans de la
Réserve naturelle nationale du Massif du Grand Ventron**

Le préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- VU le code de l'environnement et notamment l'article R332-23 du code de l'environnement,
- VU le décret n°89-331 du 22 mai 1989 portant création de la Réserve naturelle nationale du Massif du Grand Ventron (Vosges et Haut-Rhin) et notamment son article 17,
- VU le décret du 8 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY en qualité de Préfet des Vosges,
- VU le décret 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004,
- VU la lettre du 7 février 1990 du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'environnement et de la Prévention des Risques technologiques et Naturels Majeurs qui, en application de l'article 2 du décret du 22 mai 1989, a chargé le Préfet des Vosges d'exercer la coordination de la réserve,
- VU la convention du 7 janvier 2003 entre l'État, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et l'Office national des forêts fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle,
- VU la demande du 2 mai 2019 de Laurent Domergue, gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Massif du Grand Ventron, pour l'organisation de manifestations proposées dans le cadre des 30 ans de la réserve,
- VU l'avis favorable du comité consultatif de la Réserve naturelle du Massif du Grand Ventron du 14 mai 2019 sous réserve de relocalisation des stands à proximité du parking de l'auberge du Grand Ventron,

CONSIDÉRANT l'objectif d'information et de sensibilisation des habitants prévu par le plan de gestion de la réserve,
CONSIDÉRANT la forte fréquentation sur les sentiers à proximité de l'auberge du Grand Ventron à cette période de l'année,
CONSIDÉRANT l'importance de la quiétude pour le Grand tétras en période de reproduction,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Dans le cadre des 30 ans de la réserve, trois sorties, dont les itinéraires sont joints au présent arrêté, seront organisées :

- sortie découverte des richesses de la réserve : le 25 mai 2019 de 10h à 16h,
- rallye nature pédestre : le 26 mai 2019 de 10h à 16h,
- sortie découverte des patrimoines naturels et historiques de la réserve : le 22 septembre de 10h à 16h.

Article 2 : Modalités

Les trois manifestations citées à l'article 1er se dérouleront uniquement sur les sentiers balisés par le Club Vosgien sous la responsabilité de l'équipe gestionnaire de la réserve sur les circuits joints en annexe de l'arrêté.

Article 3 : Point de vigilance

L'organisateur s'engage à faire respecter l'article 12 du décret de création de la réserve concernant l'interdiction d'abandonner, de déposer, de jeter ou de laisser s'écouler tout produit, substance ou détritrus liés à cette manifestation ainsi que l'interdiction de troubler la tranquillité des lieux en utilisant tout instrument sonore ou de porter atteinte au milieu naturel par le feu.

Article 4 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Vosges, le directeur départemental des territoires des Vosges ainsi que les agents commissionnés et assermentés au titre de la protection de la nature, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges. Un exemplaire sera adressé au gestionnaire de la réserve et au Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Épinal, le 24 MAI 2019

Le préfet


Pierre ORY

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.